

Entre les soussignés :

BENROMDAN ERIC demeurant à FERME DE BRAGAT 09240 SUZAN - Tel: 07 66 77 45 75 - Email: gaecdebragat@gmail.com
 Ci-après dénommé **l'apiculteur** de première part

Etdemeurant

Email :Tél :

Ci-après dénommé(s) le/la **consommateur.trice** de seconde part

« En adhérant à ce contrat, nous préachetons une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement ».

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement du consommateur par l'apicultrice en miel et produits de la ruche que le consommateur s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de l'année civile, selon un calendrier de livraisons régulières fixé à 06 livraisons de janvier à décembre.

Une liste précisant les qualités, natures et quantités des produits composant le panier doit être annexée au contrat et en faire partie intégrante. Cependant, l'apiculteur se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas.

2 - DÉFINITION DU PANIER :

Les parties sont solidaires des aléas de récolte et production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des livraisons réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire. Dans l'hypothèse où le présent contrat serait conclu avec plusieurs acheteurs se partageant un panier, ceux-ci feront leur affaire personnelle du partage des produits composant leur part.

3 - MODE DE PRODUCTION :

L'apiculteur s'engage à produire du miel et des produits de la ruche, objets du présent contrat, loin des grandes cultures et uniquement sur des plantes spontanées et naturelles, dans le strict respect des règles et des normes sanitaires ainsi que vétérinaire de production, de conservation. Il s'oblige notamment à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera au consommateur, à en assurer la parfaite conservation jusqu'à livraison, et à en préciser la date limite de consommation. Il informera autant que de besoin les amapien.nes sur la vie des ruches et les modalités de récolte et de conservation du miel.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, l'apiculteur procédera à 6 livraisons selon le calendrier suivant :

[...], de 18h00 à 19h00 derrière la salle du Jeu du Mail à Pamiers (09).

Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas.

L'apiculteur garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque distribution.

Si le consommateur est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, il fera son affaire de faire retirer son panier en ses lieux et place par une personne de son choix.

Les amapien.nes s'engagent à **rapporter**, autant que possible, les pots de miel **vides, propres, sans étiquettes** à l'apiculteur.

5 - PRIX :

Le présent contrat est conclu moyennant un prix global forfaitaire de € Pour l'année 2021.

Il est expressément convenu que ce prix ne sera pas susceptible d'être révisé ou modifié pour quelque cause que ce soit. Ce prix a été déterminé en fonction des coûts de production et des besoins de l'apiculteur. Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre **de GAEC de BRAGAT** que le consommateur adressera à l'apiculteur (via la référente) à la signature du présent contrat selon les modalités suivantes :

Une seule fois, soit 1 chèque de€

Six fois sans frais ni intérêts, chacun du montant de la commande concernée.

Autre choix : 2 chèques, chacun de la moitié du montant annuel ou 3 chèques, chacun du tiers du montant annuel

Dans les derniers cas, l'apiculteur présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement régulièrement. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé du consommateur avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTÉ DE RENONCIATION - RÉSILIATION DU CONTRAT

Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le consommateur a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à la paysanne, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à Pamiers le ... /... / en deux exemplaires originaux.
L'apiculteur

Le/la consommateur.trice



Référente « Miel » : Christine Escande – 63, chemin du Carrerot, 09100 La Tour du Criou –
 Tel: 06 43 27 31 09 – Email: hristine@hotmail.fr

Contrat Miel & produits de la ruche – 2021

À compléter, signer, et remettre à la référente (Christine Escande) avec la page précédente.

Vous pouvez également déposer le tout dans la bannette « miel » du local de distribution.

Pensez à y joindre le ou les chèques.

Prénom NOM : / Tél : / Mail :

ORIGINE	PRODUIT	UNITÉ	PRIX	18/02	22/04	24/06	02/09	21/10	16/12	
Séronais Lac de Mondély	Miel de châtaignier	500 g	7,50 €							
		1 kg	14 €							
	Miel de printemps	500 g	7,50 €							
		1 kg	14,00 €							
	Miel d'acacia	500 g	7,50 €							
		1 kg	14,00 €							
	Miel de chêne	500 g	7,50 €							
		1 kg	14 €							
	Haut Aston 1000m Auzat 1800 m Luzenac 1000m	Miel de montagne	500 g	8,5 €						
			1 kg	16 €						
		Miel de tilleul	500 g	8,5 €						
			1 kg	16 €						
Miel de rhododendron		500 g	8,5 €							
		1 kg	16 €							
Miel de callune		500 g	9,5 €							
		1 kg	18 €							
		Propolis teinture mère	20 ml	10 €						
		Vinaigre de Miel	50 cl	6,00 €						
	Pain d'épices	Au poids	18 € / kg							
TOTAL COMMANDE PAR LIVRAISON (Vous pouvez donner 1, 2, 3 ou 6 chèques à la référente)										
TOTAL COMMANDE GLOBALE										

SIGNATURE :

.....

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT (à compléter et signer)

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à l'apiculteur.

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement « Miel » daté du/.../... d'un montant total de :.....€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Référente « Miel » : *Christine Escande – 63, chemin du Carrerot, 09100 La Tour du Crieu –*

Tel: 06 43 27 31 09 – Email: hristine@hotmail.fr